

POSTULAT N° 60 (2011-2016)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 24 SEPTEMBRE 2012

- n° 60 de M. Daniel Gander (UDC) et de 11 cosignataires demandant au Conseil communal d'entreprendre les démarches nécessaires pour que, dans un délai raisonnable, la STEP soit équipée d'une installation de traitement des micropolluants

M. Daniel Gander (UDC) résume le postulat ci-après :

"La station d'épuration des eaux de Fribourg traite actuellement pas moins de 15 à 20000 m³ d'eau par jour. Cette station n'est cependant pas équipée d'une installation de traitement des micropolluants (résidus de médicaments - produits de synthèse - résidus industriels). Dans le but de rendre des eaux plus propres et, de ce fait, d'améliorer la qualité de vie, nous invitons le Conseil communal à entreprendre les démarches nécessaires pour que soit installé, dans un délai raisonnable, un système traitant les micropolluants."